P2 Maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité

☆☆

OCLT : *Maintenir et améliorer les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire*
Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour l'avifaune
Préserver les espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats
ODD : *Préserver, restaurer et gérer le complexe prairial*
Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et des fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune
Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- maintenir une mosaïque d'habitats à l'échelle de la parcelle et du site Natura 2000
HIC visés	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Mégaphorbiaies riveraines (6430)
EIC visées	Chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale), Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la Succise Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur
Territoires	Prairies, Bords de routes
Surface	>8000ha
Actions liées	P1, CE3

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les pratiques de gestion actuelles sur les marais permettent de limiter la fermeture des milieux et de maintenir une mosaïque de végétation, favorable à une diversité d'espèces notamment à l'avifaune inféodée aux milieux ouverts ou semi-ouverts.
Cette action vise au maintien d'une diversité de paysage à l'échelle de la parcelle et du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Pour maintenir la mosaïque d'habitats il faut donc entretenir ces milieux par des fauches et du pâturage espacés et différenciés et en maintenant les éléments constitutifs du paysage.

<u>Gestion des milieux prairiaux en mosaïque favorisant une diversité structurale</u> (présence simultanée d'un couvert haut et ras)

- Favoriser le maintien de bandes refuges le long de clôtures, de fossés ou sur des zones peu productives lors des opérations de fauche des prairies afin de rendre possible et d'accélérer le processus de recolonisation par les insectes et les petits mammifères. Cette mesure est l'une des préconisations proposées dans le cadre de la mise en place de contrats agro-environnementaux pour les agriculteurs (Action P1).
- Favoriser la présence de zones d'exclos dans des coins de parcelles pâturées, éventuellement en rotation sur plusieurs années, pour favoriser la présence d'une végétation plus haute (jusque fin juillet à minima) afin de permettre la reproduction des busards ou du Cuivré des Marais. Il peut être proposé d'établir un calendrier de rotation (Action P1).

<u>Entretien et restauration des éléments fixes du paysage</u>

- Maintien de la strate arbustive favorable à la reproduction de la Pie-grièche écorcheur
- Maintien et entretien des arbres isolés

Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés ou de bosquets

Engagements rémunérés	- Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) - Restauration ou plantation, le long de corridors de déplacement identifiés, d'essences locales (et de provenance locale) paillés et non sous bâches, - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Création et entretien des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	- Intervention entre le 1er septembre et le 30 mars (hors période de nidification) - Maintenir les arbres creux, fissurés, sénescents ou morts dans les haies (sauf pour des raisons de sécurité) pouvant servir de gîtes pour certaines espèces (Chauves-souris, Rosalie des Alpes) - Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Utilisation d'espèces d'essence et de provenance locales - Pas d'introduction volontaire (plantation, bouturage…) d'espèces exogènes ou d'ornement : les espèces à éviter strictement sont : Baccharis, Ailanthe, Renouée du Japon. Prendre conseil si nécessaire auprès de la structure animatrice. - Interdiction de fertilisation ou de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Gestion environnementale des bords de routes et de chemins

- Encourager une gestion extensive des bords de routes secondaires et des chemins d'exploitation en limitant l'entretien des accotements à la première largeur de coupe et en réalisant la fauche des talus du 1er août à fin décembre.

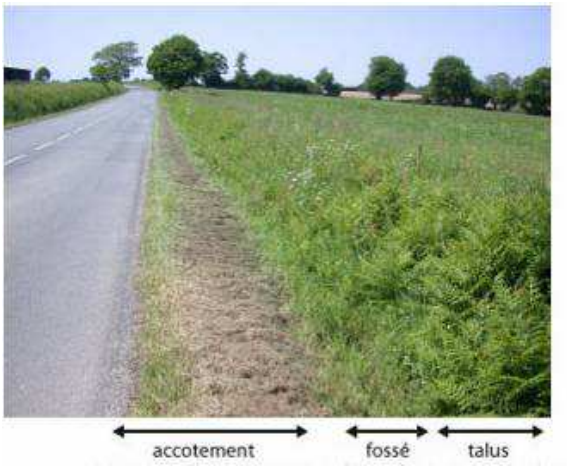

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires privés, agriculteurs, collectivités

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Associations de protection de l'environnement,

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :
Animation : 2j /an : 2 x 500 = 1000€/an
Soit pour 5 ans, un montant total de 5 000 € d'animation.

Coût unitaire
Taille : variable selon les contraintes techniques
Plantation d'arbres : variable selon les espèces

Financeurs potentiels : Etat (fonds de financement des contrats agri-environnementaux), Europe, Conseil Régional, Conseil Général

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de chartes signées
- Linéaires de routes et de chemins entretenus selon des préconisations environnementales

Indicateurs de performance :

- Evolution de la nidification sur ces parcelles